

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
Annonces..... 25 c. la lig
Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors, et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table with 4 main sections: DE CAHORS A LIBOS, DE LIBOS A CAHORS, DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA, DE CAHORS A PARIS. Each section contains train schedules and prices for various routes.

Bourse de Paris.

Table with 3 columns: Date (Du 23 mai, Du 24, Du 25), Rte 3 p. 0/0, and 4 1/2 p. 0/0.

Cahors, le 25 Mai 1870.

Samedi, à une heure, l'Empereur a reçu, dans la grande salle du palais du Louvre, la députation du Corps législatif chargée de lui apporter la déclaration officielle des résultats du plébiscite ratifiant le sénatus-consulte du 20 avril 1870.

Voici quels étaient la disposition et l'aspect général de la salle. Au fond, sur une estrade, le trône. A droite du trône, le Prince Impérial, le prince Napoléon et les princes de la famille de l'Empereur ayant rang à la cour.

Derrière l'Empereur, le grand-maréchal du palais, le grand-chambellan, le grand-veneur, le maréchal Bazaine, commandant en chef de la garde impériale, et le général Frossard, gouverneur du Prince Impérial.

Derrière l'Impératrice, la grande-maitresse de la Maison, la dame d'honneur de service, les officiers, les dames et demoiselles d'honneur, ainsi que les dames pour accompagner, les chevaliers d'honneur et les officiers de service des princesses.

Au bas et en avant du trône, à gauche, le grand-maitre des cérémonies.

A droite et à gauche du trône, les ministres, les membres du conseil privé, les maréchaux, amiraux et une députation des grands-croix de l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur.

En face de l'estrade, à droite, le président du Sénat et les sénateurs; derrière, — par une dérogation purement exceptionnelle à l'ordre habituel des préséances — les président de section, les conseillers, les maîtres des requêtes et les auditeurs au conseil d'Etat.

A gauche, le président du Corps législatif et les députés.

Derrière les membres du Corps législatif et du conseil d'Etat, des places avaient été réservées aux députations des grands officiers et des membres du conseil de la Légion-d'Honneur, de la cour de cassation, de la cour des comptes, du conseil impérial de l'instruction publique, de l'institut, de la cour impériale, du clergé des différents cultes, ainsi qu'aux députations respectives des corps municipaux, de la magistrature, de l'administration, de l'armée et de la marine.

Des cent gardes étaient placés sur l'estrade du trône et à l'entrée de la grande salle, à l'intérieur.

La galerie supérieure, à droite du trône, avait été réservée aux membres et aux dames du corps diplomatique.

La galerie supérieure, à gauche du trône, aux femmes des ministres et fonctionnaires.

Les invités n'appartenant à aucune hiérarchie occupaient, comme d'habitude, les bas côtés. Remplie et animée par cette foule brillante, éclairée par un soleil radieux, étincelante d'uniformes sur lesquels triomphaient les toilettes des dames de la cour et des spectatrices, la salle des Etats présentait un coup d'œil vraiment merveilleux et que n'avait encore égalé aucune des

cérémonies dont elle a été témoin jusqu'ici. Commencée à une heure précise, la cérémonie n'a pas duré plus de vingt minutes.

L'Empereur et l'Impératrice se sont rendus à la salle des Etats par les galeries intérieures.

Leurs Majestés ont été reçues; dans la galerie Française, par le prince Napoléon, la princesse Clotilde, la princesse Mathilde, les princes et les princesses de la famille de l'Empereur ayant rang à la cour.

Lorsque le cortège impérial s'est avancé vers la grande salle, un aide des cérémonies a annoncé l'Empereur.

Des acclamations se sont aussitôt fait entendre. Le visage de l'Empereur était grave et souriant.

Sa Majesté était en uniforme de général de division.

L'Impératrice portait une toilette exquise : robe de soie havane pâle à longues traînes, devant garnis de dentelles blanches; chapeau de paille de riz garni de rubans et de plumes assortis à la robe avec étoiles en diamants.

Le Prince Impérial était en uniforme, avec le grand-cordon de la Légion-d'Honneur.

Le prince Napoléon avait l'uniforme de général de division.

La princesse Clotilde portait une robe de soie verte, garnie de velours d'une teinte plus foncée, avec des dentelles noires et blanches.

La princesse Mathilde était en blanc. Lorsque l'Empereur a fait son entrée dans l'ancienne salle des Etats, où se tenait la séance, les acclamations ont redoublé.

M. Schneider, président du Corps législatif, a adressé à l'Empereur l'allocation suivante qui a été chaleureusement applaudie.

« Sire, Le Corps législatif est heureux d'apporter à Votre Majesté la réponse solennelle que la

nation, par 7,350,000 suffrages, vient de faire au plébiscite que vous lui avez soumis.

En communauté complète de pensées avec cette manifestation éclatante, nous offrons à l'Empereur, à l'Impératrice et au Prince Impérial nos hommages et nos félicitations.

« Il y a dix-huit ans, la France fatiguée des bouleversements et avides de sécurité, confiante en votre génie et dans la dynastie napoléonienne, remettait entre vos mains, avec la couronne impériale, l'autorité et la force que les nécessités publiques réclamaient.

« L'attente de la nation n'a pas été trompée. Bientôt l'ordre social a été rétabli, et de grandes choses ont été faites : toutes les classes de la société ont vu se développer leur bien-être; l'agriculture, le commerce et l'industrie ont pris un essor inconnu jusque-là, et, pendant cet accroissement de la prospérité publique, la France voyait aussi son influence grandir au dehors.

« Mais, dès les premiers temps, Votre Majesté se préoccupait du moment où cette concentration de pouvoirs ne correspondrait plus aux aspirations du pays tranquille et rassuré; et, présentant la marche de notre société moderne, vous proclamiez que la liberté devait être le couronnement de l'édifice.

« Aussi, une noble entreprise, qui sera l'éternel honneur de votre règne, vous a-t-elle tenté, et vous avez résolu d'assurer à la France un des premiers rangs parmi les peuples libres.

« Les dates du 24 novembre 1860 et du 19 janvier 1867 attestent votre généreuse initiative et vos patriotiques desseins.

« Plus tard, au lendemain du jour où le suffrage universel avait manifesté ses tendances libérales, lorsque le Corps législatif les traduisait par ses vœux, Votre Majesté, assurée de notre concours, n'a pas hésité avec une abnégation sans précédent dans l'histoire à poser les bases de la Constitution parlementaire de l'Empire.

« Mais fidèle au grand principe sur lequel repose votre gouvernement, vous n'avez pas voulu que, sans la participation directe du peuple, une modification aussi profonde fût apportée au pouvoir que vous teniez de sa libre volonté.

« Réuni dans ses comices, après vingt ans de règne, il vient en son indépendance absolue et dans des conditions qui attestent les progrès et la virilité de nos mœurs publiques, d'affirmer son approbation avec un ensemble dont il n'est permis à personne de déclinier la puissance.

« En acclamant par plus de sept million de suffrages la nouvelle forme de l'Empire, le pays,

qui a le sentiment instinctif de ses intérêts et de sa grandeur, vous dit : Sire, la France est avec vous; marchez avec confiance dans la voie de tous les progrès réalisables, et fondez la liberté sur le respect des lois et de la Constitution.

« La France met la cause de la liberté sous la sauvegarde de votre dynastie et des grands corps de l'Etat. »

« Ensuite a eu lieu la remise solennelle du plébiscite.

L'assemblée entière étant debout et découverte, l'Empereur s'est assis, et le grand-maitre des cérémonies, après avoir pris les ordres de l'Empereur, a dit : Messieurs, asseyez-vous.

L'Empereur a pris alors la parole, et d'une voix ferme et accentuée, a prononcé le discours suivant :

Discours de l'Empereur.

« Messieurs, En recevant de vos mains le recensement des votes émis le 8 mai, ma première pensée est d'exprimer ma reconnaissance à la Nation, qui, pour la quatrième fois depuis vingt-deux ans, vient de me donner un éclatant témoignage de sa confiance.

« Le suffrage universel, dont les éléments se renouvellent sans cesse, conserve néanmoins, dans sa mobilité, une volonté persévérante. Il a pour guide, sa tradition, la sûreté de ses instincts et la fidélité de ses sympathies.

« Le Plébiscite n'avait pour objet que la ratification par le peuple d'une réforme constitutionnelle; mais, au milieu du conflit des opinions et dans l'entraînement de la lutte, le débat a été porté plus haut. Ne le regrettons pas. Les adversaires de nos institutions ont posé la question entre la révolution et l'Empire. Le Pays l'a tranchée en faveur du système qui garantit l'ordre et la liberté.

« Aujourd'hui, l'Empire se trouve affermi sur sa base. Il montrera sa force par sa modération. Mon gouvernement fera exécuter les lois sans partialité comme sans faiblesse. Il ne déviara pas de la ligne libérale

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 25 mai 1870. (N° 2)

L'AFFAIRE

LA RUE DE VAUGIRARD

PAR TURPIN DE SANSAY

I

L'Idiot.

La veuve Houet revint vers son fils, qu'elle embrassa avec une tendresse inaccoutumée. La nouvelle que venait de lui annoncer Robert avait rempli son cœur d'une joie ineffable.

Pendant ce temps, le graveur qui demeurait rue de Harpe, n° 58, retournait rapidement chez lui.

Reproduction autorisée en vertu du traité avec la Société des gens de Lettres.

La joie du triomphe brillait dans ses yeux. Seulement un observateur eût discerné, dans cette joie, une sorte d'excitation fébrile.

Dans l'appartement modeste de la rue de la Harpe, M^{me} Robert était loin d'être aussi joyeuse que son mari.

La pauvre femme, accoudée sur une petite table à ouvrage, élevait vers le ciel de mélancoliques regards.

Des larmes perlaient sur ses paupières, et ses joues portaient les traces de la rosée de douleur.

— Femme, cesse tes pleurs, dit gaiement Robert; notre misère va finir.

— Que veux-tu dire ? — Je veux dire que nous sommes réconciliés, ta mère et moi.

— Est-ce bien vrai, Robert ! — C'est si vrai, quelle va venir déjeuner, tout à l'heure, avec nous.

— Oh ! je te remercie de la bonne action que tu as accomplie.

Et l'aimante créature se jeta au cou de son mari, et l'embrassa avec une tendresse pleine de reconnaissance.

— C'est bon !... c'est bon !... grommela le graveur d'un air bonhomme. On a fait son devoir, voilà tout !... Mais occupe toi vite du déjeuner; c'est pour onze heures précises.

— Oh ! sois tranquille, affirma la jeune femme, tout sera prêt à la minute.

Pendant que Marie, vaquait au soin du ménage, Robert, assis dans un fauteuil, semblait

plongé dans de profondes réflexions. Tout à coup, il regarda la pendule, se leva brusquement et sortit.

— Enfin, le moment décisif approche !... se dit-il en mettant le pied dans la rue.

L'horloge de l'église Saint-Séverin sonnait dix heures du matin.

Robert, qui longeait l'hôtel Cluny, rebroussa chemin et descendit vers le pont Saint-Michel.

— C'est plus prudent, pensa-t-il; au moins si l'on m'observe, on ne pourra pas deviner mon but... par les quais, on va partout.

En vertu de ce raisonnement, le graveur, arrivé au pont Saint-Michel, tourna à droite, sans traverser l'eau, suivit le quai jusqu'à la place du Petit-Pont, et s'engagea dans la rue Saint-Jacques.

Il marcha quelques temps dans la direction du Panthéon; puis, parvenu au coin de la rue des Mathurins, il s'y jeta brusquement, après avoir, toutefois, promené autour de lui un regard investigateur.

Quelques minutes plus tard, Robert se mettait en observation sous les fenêtres de sa belle-mère.

Sans nul doute quelqu'un devait venir le rejoindre, car, à chaque instant, le gendre de la veuve Houet consultait sa montre.

— Paraîtra-t-il, enfin !... murmura-t-il avec colère. Quel motif peut le retarder ?... Si elle allait échapper !...

Sur ces mots, Robert vit apparaître un petit homme gros et court, vêtu d'une redingote

verte.

— Tout est-il prêt ? demanda Robert au nouveau venu.

— Oui, répondit l'homme à la redingote verte.

— C'est bien, marche devant; je te rejoindrai tout à l'heure... avec elle...

— Parfait !... on expédiera la besogne proprement... fit à voix basse le petit homme, en s'éloignant.

II

La tache de Boue.

Robert reprit la direction de la rue de la Harpe.

Dix heures et demie sonnèrent.

— Pourquoi que l'idiot ne soit pas avec elle ! se dit-il. Après ça, quand il y en a pour un il y en a pour deux... J'aurais dû dire à Bastien...

Eh ! mais voici la vieille... Elle est seule... Ça simplifie la besogne !...

En effet, M^{me} Houet arrivait à la rue de la Harpe.

La veuve qui, pressée par l'heure, était restée en toilette du matin, marchait rapidement.

Quand elle se trouva face à face avec son gendre, devant la porte de l'hôtel Cluny, elle ne put retenir un cri de surprise.

— Vous ici ?... dit-elle.

— Oui, belle-mère; j'allais au-devant de vous répondit gracieusement Robert.

— A quoi bon !... Je connais de reste le do-

micile de Marie.

— C'est que je vais vous dire, ma femme a été obligée de se rendre, à l'improviste, chez un marchand de cristaux, avec lequel nous allons faire des affaires.

L'embarras avec lequel Robert donna cette explication révéla un instant les soupçons de la veuve Houet.

— C'est bien extraordinaire, observa-t-elle, que ce soit Marie qui traite vos intérêts avec vos clients !...

— Je vais vous dire... la femme de ce commerçant est une amie intime de votre fille... et...

— Nous serons donc plusieurs personnes à déjeuner ?...

A ce moment, un homme placé au coin de la rue de la Harpe, fit à Robert des gestes multipliés.

— Oui, accentua le graveur, en accompagnant l'affirmation d'une inclinaison de tête.

Ce oui était une réponse à la veuve Houet, en même temps qu'un signal à l'homme de la rue de la Harpe.

— En ce cas, dépêchons-nous ! conclut la vieille dame.

— Oh ! nous avons le temps; car le déjeuner a lieu, contrairement à ce que je croyais d'abord chez le fabricant de cristaux.

— Et, où demeure ce fabricant ? — Rue de Vaugirard, 81.

La veuve Houet fit un mouvement comme pour retourner chez elle.

— Songez que Marie vous attend, insista Ro-

qu'il s'est tracée. Déférant pour tous les droits, il protégera tous les intérêts sans se souvenir des votes dissidents et des manœuvres hostiles. Mais aussi il saura faire respecter la volonté nationale, si énergiquement manifestée, et la maintenir désormais au-dessus de toute controverse.

» Débarrassés des questions constitutionnelles qui divisent les meilleurs esprits, nous ne devons plus avoir qu'un but : rallier autour de la Constitution que le Pays vient de sanctionner les honnêtes gens de tous les partis : assurer la sécurité ; amener l'apaisement des passions ; préserver les intérêts sociaux de la contagion des fausses doctrines ; rechercher, avec l'aide de toutes les intelligences, les moyens d'augmenter la grandeur et la prospérité de la France.

» Répandre partout l'instruction ; simplifier les rouages administratifs ; porter l'activité, du centre où elle surabonde, aux extrémités, qu'elle déserte ; introduire dans nos codes, qui sont des monuments, les améliorations justifiées par le temps ; multiplier les agents généraux de la production et de la richesse ; favoriser l'agriculture et le développement des travaux publics ; consacrer enfin notre labeur à ce problème toujours résolu et toujours renaissant, la meilleure répartition des charges qui pèsent sur les contribuables : tel est notre programme.

» C'est en le réalisant que notre Nation, par la libre expansion de ses forces, portera toujours plus haut les progrès de la civilisation.

» Je vous remercie, Messieurs, du concours que vous m'avez prêté dans cette circonstance solennelle. Les votes affirmatifs qui ratifient ceux de 1848, de 1851 et de 1852, raffermissent aussi vos pouvoirs et vous donnent comme à moi une nouvelle force pour travailler au bien du pays.

» Nous devons plus que jamais aujourd'hui envisager l'avenir sans crainte. Qui pourrait, en effet, s'opposer à la marche progressive d'un régime qu'un grand peuple a fondé au milieu des tourmentes politiques, et qu'il fortifie au sein de la paix et de la liberté ?

La séance a été levée aux cris de Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial !

Revue des Journaux

JOURNAL DES DÉBATS.

Les Débats résumant ainsi le discours de l'Empereur :

Le temps des discussions sur la forme du gouvernement et sur les bases de la Constitution est passé ; nous n'avons plus qu'à nous occuper des améliorations pratiques que réclame l'intérêt véritable du pays.

Ils ajoutent :

Nous désirons très vivement, pour notre part, que la réalisation du grand et noble programme exposé par l'Empereur devienne désormais l'unique ou tout au moins la principale occupation de tous les esprits, et qu'on ne perde plus à des querelles stériles un temps précieux. Cependant il ne faut pas se faire d'illusion. Le goût des généralités philosophiques et politiques est trop commun parmi nous pour qu'on puisse jamais se croire complètement débarrassé des questions constitutionnelles, ou pour qu'il soit permis d'espérer que la volonté nationale, avec quelque ensemble qu'elle se soit manifestée, puisse être maintenue au-dessus de toute controverse.

D'ailleurs, l'exemple de ces dernières années est bien fait, à ce qu'il nous semble, pour rassurer tout le monde, et surtout le monde gouvernemental, sur les dangers de certaines discussions. Il y a un fait qui a frappé tous les

de venir, probablement.

— Si, en attendant, nous nous mettons à table !... Le couteau à la main on attend mieux les convives !...

Jusqu'à Marie n'avait point prêté attention à la parole frivole et saccadée de son mari ; mais lorsqu'elle fut assise en face de lui, elle ne put retenir un mouvement de surprise.

— Qu'as-tu donc, mon ami ? exclama-t-elle ; tu as la figure toute bouleversée !...

— Moi... rien... répondit Robert d'un ton mal assuré.

— Si ! tu n'es pas dans ton état normal... Tes traits sont livides !...

— Robert se sentit défaillir.

— Oh ! tu es malade, mon ami ! poursuivit l'excellente femme.

— Erreur. Je suis très-bien portant, au contraire.

— T'est-il arrivé un accident ?

— Non.

— Tu es tombé, alors ?

— Hein ?... pourquoi ?

— Il y a de la terre après les manches de ta redingote !...

Le graveur se leva.

Il saisit un couteau sur la table, fixa sa femme d'un regard menaçant.

— Mon Dieu !... exclama Marie, il devient fou !...

— Ah ! ah ! ah ! ricana le graveur.

Et, après avoir agité fébrilement son bras dans le vide, Robert retomba comme foudroyé sur

observateurs impartiaux : c'est que l'Empire, qui semblait très affaibli il y a deux ans, a repris de nouvelles forces précisément depuis que ses ennemis les plus acharnés ont pu le discuter en opposant leur programme au sien et en arborant franchement leur drapeau. Beaucoup d'hommes intelligents et libéraux, qui n'avaient pour lui que des sympathies assez faibles tant qu'ils ne voyaient et n'entendaient que ses partisans et ses défenseurs d'alors, ont été amenés à se rapprocher de lui dès qu'ils ont pu le comparer au gouvernement que ses adversaires les plus violents songeaient à lui substituer. En rendant la comparaison possible entre lui et ses ennemis, il s'est acquis beaucoup de partisans nouveaux, et il est permis de croire que ces amis de fraîche date lui ont apporté le 8 mai un concours qui n'était pas à dédaigner. Si donc l'espoir exprimé aujourd'hui par le chef de l'Etat ne se réalisait pas entièrement, l'inconvénient que pourrait présenter la prolongation impulsive de discussions stériles ne serait pas sans compensation, et le gouvernement n'aurait pas à s'en affliger outre mesure.

Les libéraux qui nous reprochaient de donner notre appui à une résurrection du gouvernement personnel en engageant nos amis à voter oui peuvent voir maintenant que leurs craintes étaient vaines. Le langage de l'Empereur est aussi résolument libéral au lendemain du plébiscite qui l'était la veille. Les applaudissements par lesquels les grands corps de l'Etat ont accueilli le passage de l'auguste orateur promet que « l'Empire, affirmé sur sa base, montrera sa force par sa modération, prouvent suffisamment que les idées de réaction ne sont nulles part en faveur aujourd'hui.

MONITEUR UNIVERSEL

On lit dans le Moniteur universel :

Les deux discours prononcés aujourd'hui, celui de l'Empereur et celui du président du Corps législatif, sont l'affirmation et la consécration la plus éclatante de l'accord du Souverain avec les grands corps de l'Etat et avec le pays.

L'Empereur peut, avec un orgueil patriotique, se glorifier d'avoir, — en dépit de ceux dont l'égoïsme mesquin et aveugle lui conseillaient, pour mieux détenir leur pouvoir personnel, de ne pas marcher dans les voies du progrès, — eu la ferme et loyale volonté d'associer la liberté à l'Empire.

Modestes mais résolus combattants de cette cause, nous nous réjouissons sans vaine jactance. Un seul cri s'échappe de notre cœur et de notre raison : un appel à la conciliation, à l'oubli de toutes les rancunes ; un appel à toutes les forces vives de notre chère France pour que de ce jour commence pour elle une ère nouvelle de prospérité et de grandeur.

P. DALLOZ.

LA PRESSE

La Presse apprécie de la manière suivante les deux allocutions prononcées hier :

Le président du Corps législatif, dans le discours qu'il a adressé à l'Empereur, a présenté le plébiscite comme l'accomplissement d'un devoir constitutionnel, comme un hommage à la souveraineté nationale, et comme la consécration de la réforme par laquelle l'Empereur a remis à la nation une partie considérable des pouvoirs qu'il avait reçus d'elle.

L'Empereur s'est placé, dans sa réponse, au même point de vue que le président de la Chambre élective ; mais il a rappelé que les entraînements de la lutte ont porté le débat plus haut et ont conduit à poser la question entre la révolution et l'Empire. Il en a conclu avec juste raison que le vote du 8 mai était une consécration renouvelée des institutions impériales et de la dynastie. Ce langage ne donne que plus de force à la déclaration faite immédiatement par le souverain que le gouvernement ne déviât pas de la ligne libérale qu'il s'est tracée.

LA PATRIE

La Patrie dit :

La France ratifiera par une acclamation unanime le discours admirable et souverainement politique que nous venons d'entendre.

Nous ne croyons pas que l'histoire offre l'exemple d'un autre souverain qui, au lendemain d'une victoire aussi éclatante que celle du plébiscite, se soit maintenu dans un calme pareil, dans une modération, dans une élévation de pensée exprimée avec une semblable sérénité.

Ce discours est la ratification suprême de tous

les vœux en même temps dynastiques et libéraux du pays. Il trace le programme le plus large d'un gouvernement libre et progressif ; il renvoie dans un égal lointain les folies de la révolution et les rêveries réactionnaires.

LE PUBLIC

Le Public caractérise ainsi la situation : Les paroles de l'Empereur ont été accueillies à différentes reprises par des vivats enthousiastes qui rappelaient la séance d'ouverture de la législature.

Les cris de : Vive l'Empereur ! de Vive l'Impératrice ! et Vive le Prince impérial ! n'ont cessé de retentir, et dans ces cris se résumaient tous les sentiments nourris par la nombreuse assistance.

Le Plébiscite a été : Vive l'Empire ! L'accueil fait au Plébiscite a été : Vive la Dynastie impériale !

LE PAYS

Le Pays constate la solidarité qui existe entre la Chambre et l'Empereur.

Il ressort aussi de ce discours que nous n'avons guère à nous préoccuper d'une dissolution du Corps législatif, dont les amis du ministère menaçaient régulièrement tous les matins les députés indépendants de la droite.

L'Empereur a dit aux députés : « Les votes affirmatifs raffermissent vos pouvoirs et vous donnent comme à moi une nouvelle force pour travailler au bien du pays. »

Donc c'est une affaire entendue, et la solidarité demeure complète entre la Chambre et l'Empereur.

LE PARLEMENT

Le Parlement insiste sur la portée de l'appel à la conciliation :

A côté des réformes dont la réalisation nous est garantie par la parole de l'Empereur, il faut louer l'appel à la conciliation que Napoléon adresse à tous les partis...

Peu importe que les partis restent sourds à l'appel ?

L'Empire et la démocratie n'ont aucun intérêt à ce que leurs adversaires ne profitent pas, n'abusent même pas de la liberté pour s'engager et se compromettre à leur gré.

L'Empereur du suffrage universel veut ses ennemis impuissants, mais non victimes.

JOURNAL DE PARIS.

Le Journal de Paris n'émet qu'une première impression, mais elle est assez favorable : « Nous ne serons que justes, dit M. Hervé, en constatant que l'Empereur semble avoir voulu, au lendemain de son triomphe plébiscitaire, nous étonner par sa modération. »

LE TEMPS

Le Temps n'a remarqué que le passage du discours impérial sur les projets de remaniements d'impôts, et encore aurait-il réclamé plus de précision. Un seul point l'a frappé dans le discours, celui relatif à la dissolution, qu'il écarte délibérément.

GAZETTE DE FRANCE.

Quant à la Gazette de France, l'ancien journal de l'appel au peuple, elle est franchement mécontente :

A la bonne heure ! s'écrie M. Janicot, voilà un discours qui dit au moins clairement ce qu'il veut dire ! C'est l'ère du régime personnel qui recommence. On nous le signifie sans ambages. L'Empereur voudra bien user de modération dans la victoire contre ceux qui ont voté non, et qu'il considère tous comme des révolutionnaires ! Pour lui, il n'y a pas deux catégories dans les votes négatifs ; il n'y en a qu'une : ceux qui voulaient renverser l'Empire ! « Les votes affirmatifs RATIFIENT ceux de 1848, de 1851 et de 1852. » Ce qui signifie que les électeurs qui ont déposé un oui dans les urnes ont entendu confier à la seule personne de Napoléon leurs destinées.

La Gazette de France avait sans doute pensé que toute la presse radicale allait reprendre la vieille rengaine du pouvoir personnel. Et pour arriver bonne première elle a pris son élan et est partie seule. Pauvre Gazette, ce faux départ va l'essouffler !

(Peuple Français) FERNARD BOUDEVILLE.

son siège.

Une heure après la scène que nous venons de raconter, Robert, étendu dans un grand fauteuil, était en proie à un sommeil agité.

Près de lui, sa femme veillait anxieusement.

— Ah ! je me sens mieux !... fit le graveur en s'éveillant. Que m'est-il donc arrivé depuis ce matin ?... Il me semble que je sors d'une léthargie !

— Ne te rappelles-tu pas, répondit Marie, notre rendez-vous, ici, avec ma mère ?

— Non... non...

— Tu as été saisi d'un étourdissement.

— Vrai !... et... ai-je parlé ?... ai-je parlé ?...

— Oui ; des mots sans suite...

— Mais, fit Robert inquiet, ne me suis-je pas livré à des menaces contre... quelqu'un ?

— Si... Toi même dans un état d'excitation extraordinaire.

— Que disais-je, bonne Marie ?... interrogea hypocritement le graveur.

— Tu parlais de notre mère.

— Ah !... après ?

— Tout à coup, sans motif, tu t'es mis à la menacer de mort.

— Moi ?... Oh ! jamais... jamais !... exclama Robert avec vivacité.

Si, en ce moment, le graveur eut jeté les yeux sur sa femme, il eût tremblé de terreur.

Un soupçon, aigu comme la lame d'un poignard, venait de traverser le cerveau de Marie.

Elle pâlit.

Nouvelles du jour

M. Emile Ollivier, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'intérim du ministère des affaires étrangères pendant l'absence de M. le duc de Gramont, qui s'est rendu à Vienne.

— A l'ouverture de la séance du 23 mai au Corps législatif il a été fait dépôt de deux projets de loi : l'un relatif à l'abolition des mesures de sûreté générale ; l'autre proposant de fixer à 15,000 fr. par an le traitement des sénateurs nommés à l'avenir. Ces projets sont renvoyés à l'examen des bureaux.

La discussion de la loi sur la presse continue. On pense que le vote sur l'ensemble de la loi aura lieu aujourd'hui ou demain.

— La commission du projet d'appel de 90,000 hommes de la classe prochaine demande qu'on renvoie en congé illimité 100,000 hommes des classes antérieures. Le ministre de la guerre objecte que 120,000 hommes sont déjà dans leurs foyers et qu'il n'est pas possible de faire davantage.

— Le ministre des finances a été entendu aujourd'hui par la commission du timbre des journaux. Tout en se montrant favorable à la suppression du timbre compensée par une élévation des droits de poste, M. Segris a déclaré que la mesure ne pouvait être appliquée avant l'année prochaine.

Le ministre a combattu l'établissement d'un droit de poste sur les petits journaux à 5 centimes.

— M. Vandal, directeur-général des postes, a été victime lundi, d'un déplorable accident. M. de Brissac se promenait à cheval près de la Porte-Maillot, lorsque sa monture, qui allait au pas, prit tout à coup le vertige et s'élança dans l'avenue du Bois de Boulogne. M. de Brissac fut désarçonné et la bête effarée continua sa course. Elle se jeta sur un landau dans lequel se trouvait M. Vandal et un de ses amis. Le directeur des postes lancé hors de la voiture, eut une côte enfoncée et reçut de graves lésions à la tête. On espère toutefois que ces blessures ne mettront en péril ni sa vie ni sa raison.

Voici le bulletin donné par les médecins de l'honorable sénateur :

1° M. Vandal ayant été renversé de voiture, a été atteint d'une commotion cérébrale dont les symptômes ont duré pendant une heure environ ;

2° Il existe une fracture des dernières côtes gauches ;

3° De nombreuses ecchymoses de paupières, du front, des tempes, etc., indiquent que la tête a été contuse en plusieurs points ;

4° Malgré ces lésions nombreuses, on ne constate aucun trouble fonctionnel, et il y a lieu d'espérer qu'aucune complication ne se produira. Le repos du corps et de l'esprit est cependant indispensable, et quelques moyens, fort simples d'ailleurs, suffiront vraisemblablement pour amener la guérison.

Signé : Ernest Besnier, Nelaton, Suchet, Léon Labbé.

— Dimanche, dans l'après-midi, un violent orage s'est abattu sur Paris. La grêle est tombée avec une telle force qu'on n'a pas souvenir de pareille. Les grêlons étaient plus gros qu'une balle de fusil et

— Oh ! non, non... ce serait impossible ! pensa-t-elle.

Robert se leva vivement.

Sa femme l'observait.

Il endossa sa redingote qu'il avait précédemment jetée sur une chaise.

— Marie, fit-il, est-ce qu'il y avait quelque chose sur la manche de ce vêtement ?

— Oui... en effet, répondit-elle, de la boue ou du plâtre... je crois.

Robert éprouva un tremblement convulsif.

Néanmoins, surmontant son émotion :

— Tu es certaine de ce que tu avances ? fit-il.

— Robert, ton état d'exaltation me prouve que tu as un secret... et, ce secret, je veux le connaître ?

Robert ne répondit rien à la menaçante interpellation de sa femme.

— Oh ! il y a un malheur dans l'air... s'écria Marie. Il faut que tu parles.

— Eh bien ! puisque tu le veux, s'écria Robert d'un ton décidé, tu vas tout savoir... mais, malheur à toi si jamais...

— Ai-je l'habitude de révéler toutes les tortures que tu me fais endurer ?

— C'est bon, c'est bon ! Apprends donc, continua Robert, que j'ai rencontré un de mes anciens créanciers...

— Ce n'est pas un fait rare chez nous, que les créanciers !

— Oh ! oh ! ce n'est pas un créancier ordinaire celui-là... c'est un vrai corsaire !

— Lui dois-tu beaucoup, à cet homme impi-

brisaient les vitres des cours ou des passages couverts.

On dit que, dans la campagne, la récolte des fruits est gravement compromise.

— Les élèves des deux premières divisions du lycée de Tarbes ont été licenciés à la suite de quelques actes d'indiscipline.

— Le bruit court à Montauban que plusieurs professeurs de la Faculté de théologie protestante font d'actives démarches pour obtenir la translation de cet établissement à Montpellier.

Pour extrait : A. Layton.

Bulletin Vinicole

Narbonne (Aude), 22 mai.

La funeste influence des gelées d'automne se remarque de plus en plus sur nos vignes. De plus, les dernières gelées ont causé un mal plus général qu'on ne croyait d'abord. C'est surtout la plaine qui a été atteinte ; les souches y offrent généralement un triste aspect, et, à en juger par leur état présent, il y aura beaucoup à décompter sur la récolte de 1870.

Par contre, les vignes de coteaux et de garrigues, sont fort belles et si aucun contretemps ne survient, elles s'annoncent comme devant fournir une bonne récolte. Mais on sait que ce n'est pas de là que nous vient l'abondance.

Il s'est traité peu d'affaires cette semaine, mais les acheteurs se mettent de nouveau en campagne, et tout nous autorise à considérer comme à peu près certaine une reprise importante. De nombreux pourpals, sont engagés, beaucoup, nous dit-on, sont sur le point d'aboutir.

Nogaro (Gers), 22 mai.

Les derniers travaux contrariés par la sécheresse se font néanmoins assez bien.

Nos vignes n'ont pas souffert des gelées.

Prades (Pyrénées-Orientales), 22 mai.

On procède au premier soufrage pour faire disparaître l'oïdium qui vient de se montrer. La vigne, dont la végétation a été un peu retardée par les froids de la fin d'avril, est chargée de raisins. Si la floraison se faisait dans de bonnes conditions, nous aurions une belle récolte.

St-Macaire (Gironde), 22 mai.

Vins rouges. — Les gelées du 30 avril, 4 et 5 mai ont fait un mal sensible dans les bas-fonds, un peu moins dans les plaines, peu ou pas sur les coteaux. En somme 1/6 à 1/8 perdu.

L'apparence, en général, même avant les gelées, était mauvaise, la pousse irrégulière, beaucoup de bourgeons avortés et très peu de mannes (embryon de raisins).

(Moniteur vinicole)

Crédit Foncier de France

Prêts avec amortissement. — Extinction de la dette en 60 ans ; Faculté de se libérer par anticipation à toute époque.

Montant du prêt : Moitié de la valeur des biens. — Le tiers seulement sur les vignes et les bois.

Taux de l'annuité : pour les prêts sur propriétés rurales :

5,82 % les 20 premières années,

5,77 % les 20 années suivantes,

5,72 % les 20 dernières années.

Pour les prêts sur propriétés urbaines : 5,87 %

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit Foncier, 19, rue Neuve-des Capucines à Paris.

toyable ?

— Enormément.

— Comment se nomme-t-il ?

— Je ne saurais encore le dire son nom ; du reste, tu le connaîtras assez tôt, il doit se présenter ici d'un moment à l'autre.

— Ainsi, ce créancier peut tout faire vendre, s'il le veut ?

— Ma foi, oui.

— Heureusement ma mère ne nous laissera pas dans une position pareille ; j'irai la prier, et...

— Ta mère ! exclama Robert, elle ne viendra plus à notre aide... de son vivant, du moins !

— En es-tu bien sûr ?

Robert baissa la tête sans répliquer un mot.

Prenant pour du chagrin le silence de son époux, Marie se hâta de répliquer :

— Oh ! tu as bien tort de douter de ma mère, va !... elle a un bon cœur...

— Non, non, elle, vivante, ne fera rien pour nous, répéta machinalement Robert.

Froissé par ce manque d'affection filiale, la jeune femme éclata en sanglots.

Puis :

— Mais j'y songe ! exclama-t-elle, s'il lui était arrivé malheur !

Robert haussa les épaules.

La suite au prochain numéro.

Chronique locale

JOURS.	FÊTES.	FOIES.
22 Diman.	s Félix	
23 Lundi	Les Rogat.	Mauroux St-Céré L'Hôpital-St-Jean St Germain
24 Mardi.	Notre-dame de B. S. s Grégoire	Bach Labastide-Murat
25 Mercr.	ASCENSION	Carluet
26 Jeudi.	se Marie N.	Cazals St Cernin Labast. du Haut-M. Puybrun Gou d Montep Soturac Espédal-lac Montaucon.
27 Vend	s Germain	

N. L. le 2, à 8 h. 49 du matin.
 P. Q. le 10, à 4 24 du soir.
 P. L. le 17, à 2 1 du soir.
 D. Q. le 24, à 4 47 du matin

Nos lecteurs trouveront aujourd'hui à la première page de notre journal le discours prononcé samedi dernier par l'Empereur, et dont ils ont déjà connaissance.

Nous regrettons que l'administration préfectorale ne nous ait pas donné communication de cet important document et nous ait ainsi mis dans l'impossibilité de satisfaire plus tôt la légitime impatience des populations du Lot.

Un décret du 23 mai 1870, porte convocation des électeurs pour les 11 et 12 juin prochain, en vue du renouvellement de la 3^e série du Conseil général et de la 2^e série des Conseils d'arrondissement.

LA LOI MUNICIPALE

Nous croyons pouvoir annoncer que le gouvernement présentera, sous peu de jours, au Corps législatif, le projet de loi sur les municipalités. Les travaux de la commission de décentralisation touchent à leur terme; ils seront terminés le 10 juin. Le ministère a cru devoir attendre les résolutions de M. Barrot et de ses collègues; mais ils ne se considèrent point comme liés par des délibérations d'une assemblée dont le caractère est purement consultatif.

L'objet le plus important de la nouvelle loi est relatif au mode de nomination des maires. Il est certain que le gouvernement demandera le maintien des dispositions de la loi de 1831, c'est-à-dire le choix des maires et adjoints parmi les membres du conseil municipal. La majorité est disposée à soutenir ce système, qui aura contre lui l'opposition de gauche, puis ce qui reste de la fraction démembrée du tiers-parti.

La nouvelle loi sera appliquée lors des prochaines élections pour le renouvellement des conseils municipaux.

On lit dans le *Moniteur de l'armée*: Le maréchal ministre de la guerre a décidé que la revue d'appel des hommes de la réserve aurait lieu, en 1870, comme les années précédentes, au chef lieu de canton le jour où le conseil de révision opérera pour la classe de 1869 et, autant que possible, avant la réunion du conseil.

Les hommes des classes de 1864, 1866, 1867 et 1868, les engagés volontaires, libérables en 1871 et en 1872, les jeunes soldats ou militaires de toutes classes actuellement dans leurs foyers, comme fils de veuves, aînés d'orphelins, etc., devront se présenter à la revue d'appel; sont seuls exceptés les hommes libérables d'ici à la fin de l'année 1870.

Les militaires appartenant à des corps de l'Algérie, qui, étant en congé ou en permission en France, n'auraient plus, à l'expiration de leur congé ou permission, que trois mois pour être libérés, seront maintenus dans leurs foyers et inscrits sur les contrôles de la réserve, par les soins des généraux commandant les subdivisions militaires.

La même mesure pourra être appliquée, sur leur demande, aux engagés volontaires qui, dans les conditions ci-dessus spécifiées, n'auront plus que trois mois de service à faire pour compléter cinq années de présence sous les drapeaux.

L'orphéon de Cahors est parti mardi soir pour le concours de Narbonne.

Nous avons entendu à la dernière heure les chœurs qui seront chantés devant le jury musical, et l'interprétation parfaite était bien de nature à faire présager un beau succès. Nous le souhaitons vivement à nos orphéonistes qui cette fois, on le sait, concourent en *division supérieure*.

Un accident qui pouvait avoir de sérieuses conséquences est arrivé samedi soir à M. le Proviseur du Lycée de Cahors. Passant, vers dix heures du soir, dans la rue du Portail-

au-Vent, où les becs de gaz n'abondent pas plus que sur bien d'autres points de la ville, M. Richard a trébuché au trottoir et est venu se heurter contre l'arête vive d'un escalier de pierre. Le coup a été tellement violent que M. le Proviseur a perdu connaissance et a dû être transporté dans la pharmacie de M. Fillo, où il a reçu les premiers soins. M. Richard s'est fait au front une large blessure qui n'offre heureusement aucun caractère grave.

Puisse cet accident faire prendre à notre intelligente et active municipalité, des dispositions nécessaires pour en prévenir désormais de nouveaux.

Nous avons déjà demandé bien des fois un éclairage plus réel dans les rues du Lycée et de Valentré, qui constituent depuis l'ouverture du chemin de fer, une des voies principales de la ville; nous espérons que notre voix sera écoutée avant que les nombreux véhicules qui sillonnent cette voie trop obscure aient fait quelque victime.

Ainsi que l'annonçait l'avis de M. de Flanjac, le Château d'eau alimente la ville de puis quelques jours.

On ne saurait trop recommander dans ces temps de chaleur si favorables au développement des maladies contagieuses, une extrême propreté dans toutes les rues. On l'obtiendra facilement en laissant les bornes-fontaines ouvertes plusieurs heures de la journée. Par ce moyen les moindres rigoles emmèneront partout une eau vive qui préviendra les sources d'infection.

On ne saurait trop appeler sur ce point l'attention si vigilante de M. le commissaire de police.

Hier, au coin de la rue de la Liberté, une mère — peut-on bien lui donner ce nom — maltraitait si brutalement son enfant, âgée de trois ans à peine, que tous les habitants du quartier sont intervenus, indignés d'une conduite aussi barbare.

La pauvre petite a été sortie des griffes de cette sauvage et des démarches sont faites, nous assure-t-on, pour la faire accepter au couvent des orphelins.

Des répressions sévères, lorsque de tels actes sont signalés, auraient, ce nous semble, pour effet de retenir au moins, sinon d'humaniser, ces créatures dénaturées; dans de telles circonstances on ne peut que les désirer.

On nous écrit de Carnac: Les habitants de Carnac, commune de Rouffiac, étaient, hier, dans une vive allégresse.

A peine ont-ils connu le magnifique vote du 8 mai, que, nos bons concitoyens ont voulu témoigner leur joie et leur dévouement à la Dynastie impériale. A cet effet, après avoir obtenu l'autorisation de M. le maire, ils sont allés chercher un superbe mai, symbole, en ce pays, d'amour et d'attachement.

On voyait ses braves vigneron portant sur leurs larges épaules et aux cris souvent répétés de: *Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice! Vive le Prince impérial!* cet arbre majestueux qu'ils ont dressé sur la place publique, après l'avoir bien festonné et bien pavoisé. Grâce aux concours de quelques gracieuses personnes dont l'élégante toilette rehaussait de sa beauté cette brillante fête de famille à laquelle l'ordre a toujours présidé ce mai, orné de quelques vieux sautois (seal blason du paysan), est artistiquement décoré. Trois drapeaux sur lesquels on lit à l'Empereur, à l'Impératrice, au Prince impérial, et un écriteau portant, en gros caractères, *Vive l'Empereur et la Dynastie napoléonienne Vive la Constitution de 1870*, manifestent hautement notre dévouement à l'Empire, à sa glorieuse dynastie fondée avec tant d'éclat à deux époques différentes, et notre imposante protestation contre l'audacieux projet d'attentat auquel l'Empereur a providentiellement échappé. Au reste, Monsieur le Directeur, n'est-il pas convenable de témoigner en cette circonstance mémorable notre reconnaissance pour l'illustre Souverain auquel nous devons la gloire, la richesse et la prospérité nationale? Par la sagesse de son génie il a rétabli l'ordre au sein d'une société profondément troublée par ces hommes pervers qui ne reculent pas devant l'assassinat pour assouvir leurs coupables desseins.

Aujourd'hui, il y a lieu d'espérer que la divine Providence continuant de protéger l'Empereur, de l'assister dans ses conseils, de répandre ses lumières et sa force sur le Prince impérial, la France ne sera de longtemps troublée par ces cohortes sanguinaires.

Le plaisir que vous avez de porter à la connaissance du public tout ce qui peut l'intéresser, me fait prendre la liberté de vous prier d'insérer cette lettre dans les colonnes de votre estimable journal. C***

Elle se nomma.

On nous écrit de Carnac: Les habitants de Carnac, commune de Rouffiac, étaient, hier, dans une vive allégresse.

A peine ont-ils connu le magnifique vote du 8 mai, que, nos bons concitoyens ont voulu témoigner leur joie et leur dévouement à la Dynastie impériale. A cet effet, après avoir obtenu l'autorisation de M. le maire, ils sont allés chercher un superbe mai, symbole, en ce pays, d'amour et d'attachement.

On voyait ses braves vigneron portant sur leurs larges épaules et aux cris souvent répétés de: *Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice! Vive le Prince impérial!* cet arbre majestueux qu'ils ont dressé sur la place publique, après l'avoir bien festonné et bien pavoisé. Grâce aux concours de quelques gracieuses personnes dont l'élégante toilette rehaussait de sa beauté cette brillante fête de famille à laquelle l'ordre a toujours présidé ce mai, orné de quelques vieux sautois (seal blason du paysan), est artistiquement décoré. Trois drapeaux sur lesquels on lit à l'Empereur, à l'Impératrice, au Prince impérial, et un écriteau portant, en gros caractères, *Vive l'Empereur et la Dynastie napoléonienne Vive la Constitution de 1870*, manifestent hautement notre dévouement à l'Empire, à sa glorieuse dynastie fondée avec tant d'éclat à deux époques différentes, et notre imposante protestation contre l'audacieux projet d'attentat auquel l'Empereur a providentiellement échappé. Au reste, Monsieur le Directeur, n'est-il pas convenable de témoigner en cette circonstance mémorable notre reconnaissance pour l'illustre Souverain auquel nous devons la gloire, la richesse et la prospérité nationale? Par la sagesse de son génie il a rétabli l'ordre au sein d'une société profondément troublée par ces hommes pervers qui ne reculent pas devant l'assassinat pour assouvir leurs coupables desseins.

Nos lecteurs se souviennent, sans doute, de la scène suivie de voie de fait qui eut lieu dernièrement à Toulouse entre M. Duportal, fils et M. Doumeng, adjoint au maire, à l'occasion de la célébration du mariage de Mlle Duportal.

Nous avons publié l'article du *Messenger de Toulouse* qui rapportait cette regrettable affaire.

Elle s'est dénouée hier devant le tribunal correctionnel.

M. Duportal, dit le *Journal de Toulouse*, réitérant ses excuses et ses regrets, a contribué, par son attitude et son langage, à mitiger la gravité du délit par lui commis.

Après le réquisitoire modéré de M. le substitut Sarthe Sarriat et l'habile défense de M^e Depyre, le tribunal, admettant des circonstances atténuantes, a condamné M. Duportal, fils, à un mois de prison.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 18 au 25 Mai.

Naissances.
Vayssières (Jeanne-Pétronille-Marie Louise), Labarre. — Lascot Bousillé (Marie). Tou lousque. — Tardieu (Etienne), St-Georges. — Pendarie (Julien), rue coin de Lastié. — Roulet (Adéline-Gabrielle), Pont vieux. — Mercadier (Victor-Emile-Paul), rue de la Mairie.

Mariages.
Lacaze (Louis-Henri-Gustave), jardinier fleuriste et Arnal (Marie-Françoise-Claudine). — Pons (Hippolyte-Victor) et Griffoul (Marie-Charlotte).

Décès.
Bergon (Augustin), 2 mois, à Dines. — Serres (Marie-Anne), 77 ans, épouse Carrié, aux Augustins. — Berbière (Anne-Jeanne-Marie), 67 ans épouse Balayé, rue Impériale. — Arnaud (Marie-Alain-Edouard), 42 ans, né à Peyreille (Lot), rue Impériale. — Marabelle (Marie), 67 ans, épouse Fournier, à Merle. — Malirat (Henri), coiffeur, 29 ans, rue Fondue haute. — Conquet (Germaine), 13 mois, rue St-Urcisse. — Annès (Jules), 5 mois, rue Casserie. — Othon (Pauline), 59 ans, épouse Cambetta, née à Cellé Ligué (Italie rue du Lycée. — Bonnet (Marie-Anne), 46 ans, épouse Conquet, née à Bagat (Lot), rue St-Urcisse. — Lanusse (Marie-Joseph), religieuse de Nevers, célibataire, née à Nagaro (Gers), petite Chartrreuse.

Pour la chronique locale: A. Layton.

Nos abonnés, souscripteurs aux débats législatifs, recevront avec le numéro de ce jour le compte-rendu de la séance des 20 et 25 mai.

Faits Divers

LE DRAME DE MONTTÉGA.

Un horrible drame, qui a eu pour théâtre la gorge de la Monttèga, gorge rocheuse, tapissée de plantes de montagne en pleine et odorante floraison, jette en ce moment la consternation parmi la population de Nice et de Monaco.

Mlle Borel d'Hauterive, fort élégante personne, fille unique d'un père qui s'est fait dans les lettres un nom distingué, vient de se donner la mort en compagnie d'un jeune homme qu'elle aimait. Ce double suicide s'est accompli dans des circonstances vraiment dramatiques dont nous empruntons au *Gaulois* le récit détaillé:

Le jeune homme se nommait Mornain; il est né dans la Charente-Inférieure, où sa famille habite encore aujourd'hui, il est âgé de 34 ans environ.

Depuis plusieurs années, il avait pris ses quartiers d'hiver à Nice, où chacun le connaissait, l'estimait et l'aimait par ses manières affables. Il habitait la même maison que la fille du bibliothécaire de Sainte-Genève, M. Borel d'Hauterive.

Cette jeune personne, âgée de trente ans à peine, pianiste de grand mérite, demeurait également à Nice depuis quelque temps.

Une liaison s'était formée entre les deux jeunes gens, sans qu'il nous soit possible de savoir quand elle avait pris naissance.

Mlle Borel d'Hauterive avait lieu de redouter que son père ne supprimât la pension qu'il lui faisait, et qu'il ne la rappelât à Paris.

D'autre part, Mornain n'avait pas des ressources suffisantes. La vie commune allait forcément finir. Samedi elle prit une résolution désespérée.

— Offrez-moi votre bras, dit-elle à Mornain.

On les vit s'éloigner ensemble: ils ne sont plus revenus.

Dimanche, vers huit heures, un paysan passant devant la villa Teisseire trouva une femme couverte de sang. La malheureuse avait pu se traîner dans une grange de la villa; elle agonisait.

Cependant, à mots entrecoupés, elle put raconter qu'elle et Mornain avaient résolu de se donner la mort, parce que les moyens de vivre ensemble leur manquaient.

Elle se nomma.

Dans cette funeste résolution, ils avaient pris un flacon de laudanum, un revolver, une canne à épée.

Cette promenade sinistre les avait amenés dans la site sauvage de Monttèga.

Ce récit haché, haletant, raconté avec le mémoire qu'on garde si bien des choses terribles, était ce qu'il y a de plus saisissant au monde.

La malheureuse fille raconta tout.

Nous avons choisi les meilleurs endroits. — C'était notre dernière nuit. Nous avons fait un lit avec nos habits posés sur la mousse. — Nous avons dormi jusqu'au jour. — Nous avons tout préparé, et à sept heures l'adieu. — J'ai ôté mon jupon blanc, on le trouvera aux branches d'un arbre, Mornain l'a suspendu lui-même.

Nous avons bu le laudanum. — Nous avons bien souffert, mais nous ne pouvions pas mourir.

— Mornain m'a dit: Je n'en peux plus, je vais me brûler la cervelle. — J'ai crié que je ne voulais pas rester seule auprès de son cadavre. — J'ai dit: «Frappe-moi là!»

Elle indiquait la plaie béante qu'elle avait au sein.

Je ne voulais pas être défigurée, je l'ai supplié de frapper là. — Il a tiré à bout portant.

C'était vrai, affreusement vrai, la chemise était brûlée et la peau noircie par la poudre.

— Mornain, continua-t-elle, s'est fait sauter la tête. — Il est mort là-bas, bien mort. — Il craignait de se manquer. Vous verrez... il a encore son poignard dans sa main.

— Moi, cela ne m'a point fait du mal... sur le coup... j'ai pu marcher jusqu'ici, je me suis appuyée sur la canne qui servait de gainé à l'épée. La maison était déserte. Je suis tombée. C'est tout.

Une jeune fille a donné à Mlle Borel d'Auterive les premiers soins; les habitants accouraient de toutes parts; on poussait des cris, des gémissements. On a formé, avec une persienne décrochée, un brancard qu'on a couvert de mousse et d'herbes. Il était onze heures; lorsque les premières constatations judiciaires furent faites; on l'emporta.

Les paysans, hommes et femmes, péle-mêle, la transportèrent ainsi. Cette tête, mortellement pâle, reposait sur un oreiller, et on se dirigea vers l'hôpital.

En route, si doucement qu'on pût marcher, la balle glissa sur le cœur. La moribonde le sentit, elle pria les porteurs de s'arrêter.

— Je veux mourir tranquille, doucement, sans secousse, dit-elle. Son dernier mot fut: Ma mère!

L'œuvre excellente de MM. Jean Macé, P.-J. Stahl et Jules Verne, grâce à leurs constants efforts et au concours que leur apportent les écrivains, les savants et les artistes les plus accrédités de la France et de l'étranger, pénètre de plus en plus dans les familles. Le *Magasin d'éducation et de récréation* a pris dans toute l'éducation française, dans les institutions des deux sexes comme dans le cercle du foyer, la place qu'il méritait et justifié de tous points son second titre de *Journal de toute la famille*. Les mères et les enfants, les professeurs aussi bien que les élèves y peuvent puiser tour à tour. C'est l'enseignement complémentaire admirablement préparé à l'usage des générations modernes pour suppléer aux lacunes inévitables de l'enseignement doctrinal et public, qui ne peut ni tout dire ni tout faire. C'est l'instruction, c'est la récréation sous sa forme la plus utile et la plus aimable, arrivant chaque quinzaine au centre de la maison. Le succès du *Magasin d'éducation* s'étend du reste partout. Il a pris la tête parmi les publications européennes du même genre. Il n'est pas de pays où la précieuse collection des 12 volumes de ce recueil ne se traduise ou ne s'imite. Cette institution d'une publication apportant périodiquement à la mère aussi bien qu'à l'enfant un choix de lectures saines et charmantes, la science et la morale sous les formes les plus variées et les plus séduisantes, est de celles qu'il faut signaler et répandre; elle a doté notre littérature de ce qui lui manquait le plus, une bibliothèque de l'enfance et de la jeunesse véritablement digne de son but. L'Académie française en couronnant le *Magasin d'éducation* l'a désigné entre tous au choix de quiconque se préoccupe de l'avenir des générations nouvelles. L'abonnement à l'année qui commence, part du 20 mars; le 1^{er} numéro contient un chapitre de 20,000 lieues sous les mers, une des œuvres les plus étonnantes de Jules Verne, — la *Musique au foyer* de M. Lacombe, — *Bonsoir petit père*, charmant récit enfantin de Stahl, illustré par Froelich, — le *Maître de danse*, un conte hollandais

traduit et revu par Johanna C... et Jean Macé, — les *Mauvaises herbes*, petite scène pleine d'humour, traduite de l'anglais par William Hughes, — la *Morale par l'histoire* de E. Muller, etc.

La *Roche aux mouettes*, un oiseau rare, c'est-à-dire un roman de famille, de Jules Sandeau, écrit expressément pour les abonnés du *Magasin*, l'*Oncle Robinson* de Jules Verne, le *Chemin glissant* de Stahl et Marco Wovczok, un *nouveau Recueil d'aventures* par Hector Malot, l'auteur de *Romain Kalbris*, succéderont aux œuvres en cours de publication.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE CAHORS Audience du 20 mai 1870.

3 personnes condamnées à 2 fr. l'une pour bruit et tapage nocturne.
2 personnes condamnées à 2 fr. pour charivari, chants, cris nocturnes.
2 personnes condamnées à 2 fr. pour abandon de leurs voitures attelées sur la voie publique.
2 personnes condamnées à 2 fr. pour défaut d'éclairage à leur jardinière en circulation.
2 personnes condamnées à 1 fr. pour avoir fait galopper leur chevaux attelés.
1 propriétaire condamné à 4 fr. pour dépôt de pierres sur un chemin.
1 aubergiste condamné à 2 fr. pour avoir reçu chez lui une fille publique.
1 femme condamnée à 4 fr. pour avoir fait paître un agneau au square.
1 marchand de blé condamné à 2 fr. pour n'avoir pas porté son blé à la halle.
1 propriétaire condamné à 1 fr. pour n'avoir pas éclairé des matériaux.
1 boulanger condamné à 1 fr. pour embarras de la voie publique.
1 jardinier condamné à 1 fr. pour avoir vidé des latrines avec des barriques défoncées.
3 femmes condamnées à 4 fr. pour jet d'eau par la fenêtre.
4 brocanteur condamné à 1 fr. pour assommé un agneau (mauvais traitements.)
8 jardinières revendeuses condamnées à 4 fr. l'une, pour embarras de la voie publique.

CONTREFAÇONS

Comme tous les médicaments avantageusement connus, le CHOCOLAT purgatif de DESBRIÈRE est contrefait et imité. Il y a des gens, qui, au lieu de livrer ce *Chocolat* lorsqu'il leur est demandé, vendent à la place du chocolat acheté à bas prix, dans lequel la *Magnésie* est souvent remplacée par la scammonée, la gomme-gutte, le jalap, le mercure, *drastiques violents* qui irritent les *organes digestifs*, et causent de graves maladies. Pour éviter CETTE FRAUDE, on doit vérifier, en achetant, si chaque boîte porte la signature DESBRIÈRE, et si elle sort bien de la pharmacie rue *Le Peletier*, 9, à Paris. — Dépôts dans toutes les pharmacies.

L'illustration, dans sa livraison du 21 mai 1870 (N^o 421), publie les articles et les dessins d'actualité dont voici le sommaire:

Texte. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Les troubles à Paris, à la suite du plébiscite. — Le brossier du général Hoche, nouvelle, par M. Jules Cauvain (suite). — M. Villemain (suite et fin). — Salon de 1870: Œuvres reproduites par l'illustration. — Chronique parlementaire. — Les théâtres. — Inauguration de la statue de F. Ponsard. — Lincendie d'Elbeuf. — Modes du printemps 1870. — Météorologie: pronostics de 1870. — Revue de la Bourse. — Livres illustrés: les *Merveilles de l'art et de l'industrie*.
Gravure. — Les troubles de Paris: scène devant la caserne du Prince-Eugène. — La barricade de la rue du Faubourg-du-Temple. — Charges de cavalerie sur le boulevard du Prince-Eugène. — Visite de Leurs Majestés à la caserne du Prince-Eugène. — Salon de 1870: le *Matin et le soir de la vie*, tableau de M. Hébert; — *Four banal de Kermaria*, près Quimperlé; tableau de Guind; — *Pages jouant aux échecs*, tableau de M. Guès. — Lincendie d'Elbeuf. — Modes de 1870: saison du printemps. — Vêtement chinois; gravure extraite des *Merveilles de l'art et de l'industrie*.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Etude de M^e Dambert, avoué.

L'adjudication des immeubles saisis au pré-judice du sieur Firmin Malgouyart, aura lieu le 21 juin, à neuf heures du matin, au tribunal de Gourdon.

Mise à prix 300 fr.

Le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 2 est déposé à la mairie de Lanzac.

Par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 2, à la mairie de Calès.

Par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 4, à la mairie de Cazillac où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Vente a été faite par M. Philippe Bordes et son épouse à M^{lle} Lecomte, d'une maison avec cour dépendances et jardins qu'ils possèdent à Souillac. Dépôt de cet acte de vente a été fait au greffe et notifié aux vendeurs et à M. le procureur impérial de Gourdon.

(Extrait du *Gourdonnais*, du 19 mai 1870)

Annonce Judiciaire.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

ETUDE

de M. Jules BILLIÈRES, avoué-licencié à Cahors, rue de la Liberté, maison Pagès.

VENTE PAR LICITATION

Fixée au vingt-deux juin, jour de mercredi, à onze heures du matin, devant M. Dupuy, juge commissaire, en la chambre des criées au Palais de justice de Cahors.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que, conformément aux dispositions d'un jugement du tribunal civil de Cahors, en date du quatorze février dernier, enregistré, expédié et signifié. Il sera procédé :

A la requête du sieur Jean Cabanes, domestique chez le sieur Boudy, domicilié à Labastide-du-Vert, ayant Maître Jules Billières pour son avoué constitué près le tribunal civil de Cahors avec élection de domicile en ses étude et personne audit Cahors, où il demeure.

Contre le sieur Baptiste Calméjane, propriétaire domicilié au Cluzel, commune de Pontcirq, pris

comme tuteur d'Antoine Cabanes, son petit-fils, ayant M. Léon Talou pour son avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne audit Cahors où il demeure.

Et en présence où dument appelé du sieur Boudy Jean-Pierre, cultivateur demeurant à St-médard, oncle breton paternel du mineur pris en qualité de subrogé tuteur ad hoc dudit mineur,

A la vente et adjudication par voie de licitation des biens immeubles ci-après désignés :

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

ARTICLE PREMIER.

Un bois situé au lieu appelé Combe de Conté, formant le numéro 56 P, section C, du plan cadastral de la commune de Pontcirq, d'une contenance de dix-neuf ares soixante-deux centiares, de cinquième classe, imposé pour un revenu net de vingt centimes.

ARTICLE 2.

Une vigne au même lieu, formant le numéro 57 P, même section et plan, d'une contenance de quinze ares neuf centiares, de cinquième classe, imposée pour un revenu de trente centimes.

ARTICLE 3.

Une terre portée sous le numéro 58 P, du même plan et section, située au même lieu, d'une contenance de cinquante-un ares trente-deux centiares de deuxième et cinquième classe, imposée pour un revenu de quatre francs treize centimes.

ARTICLE 4.

Une autre vigne située au même lieu, formant

le numéro 62, même plan, section B. d'une contenance de quatorze ares, de cinquième classe, imposée pour un revenu de vingt-huit centimes.

ARTICLE 5.

Un bois au même lieu, formant le numéro 63 mêmes plan et section, d'une contenance de trois ares, de cinquième classe, imposé pour un revenu de trois centimes.

ARTICLE 6.

Une pâture située au même lieu, formant le numéro 64, mêmes plan et section, d'une contenance de 4 ares 50 centiares, de troisième classe, imposée pour un revenu de 5 centimes.

ARTICLE 7.

Un bois au même lieu, formant le numéro 56 P, dudit plan cadastral, même section d'une contenance de deux ares trente-huit centiares, de cinquième classe imposé pour un revenu de 2 centimes.

ARTICLE 8.

Une vigne au même lieu, formant le numéro 57 P, mêmes plan et section, d'une contenance de onze ares cinquante centiares, cinquième classe, d'un revenu net de vingt-trois centimes.

ARTICLE 9.

Une terre au même lieu, formant le numéro 58 P dudit plan cadastral même section, d'une contenance de cinq ares dix-huit centiares de cinquième classe, imposée pour un revenu net de seize centimes.

Ces immeubles confrontent dans leur ensemble avec propriété de Cassan, Brisse, Delsol, Maury, Delaire et avec la route départementale de Cahors à Villefranche.

Ils sont situés dans la commune de Pontcirq, canton de Cahors, arrondissement de Cahors département du Lot.

Ils seront vendus le vingt-deux juin prochain, jour de mercredi, à l'heure de onze du matin et suivantes s'il y a lieu, en la chambre des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de cette ville, pardevant M. Dupuy, juge commis pour recevoir les enchères aux clauses, charges et conditions insérées en un cahier des charges déposé au greffe dudit tribunal civil de Cahors où l'on peut en prendre connaissance sans déplacement.

Aux termes du jugement qu'ordonne la licitation les frais de l'instance jusqu'au jour de la vente et taxés viendront en diminution du prix de l'adjudication.

L'adjudication aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de neuf cents francs en sus des charges, ci-dessus mentionnées, 900 fr.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux co-licitants.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué poursuivant, soussigné.

Cahors, le vingt-quatre mai mil huit cent soixante-dix.

L'avoué poursuivant, J. BILLIÈRES, signé.

On se demande sans cesse le moyen de remplacer l'huile de Foie de Morue ; ce problème est résolu par le Sirop de Raifort iodé, préparé à froid,

de Grimault. Cette préparation, qui a pour base le suc des plantes antiscorbutiques, produit des résultats remarquables aussi bien chez les enfants que chez les grandes personnes. Le docteur Taillefer, médecin de l'Ambassade perse, en parle en ces termes :

« Le Sirop de Raifort iodé, préparé à froid, de Grimault, est un médicament, suivant moi, qui a fait ses preuves. Je les prescris journellement dans toutes les maladies qui tiennent aux tempéraments strumeux ou lymphatiques (phthisie, cancer, ramolissement des os). La peau, chez les enfants particulièrement, est fréquemment le siège d'éruptions opiniâtres (scrofules), dont il triomphe facilement. Il supplée l'huile de foie de Morue dans la plupart des cas, et souvent même avec avantage. » — Dépôt à Cahors, chez M. Vinel pharmacien.

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal des Voyages, publié sous la Direction de M. Edouard Cahron et illustré par nos plus célèbres Artistes. Bureaux boulevard St-Germain, 77, Paris. Pour tous les extraits et articles non signés : A. Layton

SERVICES A VOLONTÉ

FERRAN et C^{ie}, Café de la Promenade

Le Sieur FERRAN et C^{ie}, préviennent le Public, qu'ils tiennent à sa disposition, un Service de voitures complet : Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc., etc.

Élégance et confort. — Prix modérés

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.

Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

A VENDRE OU A LOUER

MAISON

RUE DE LA MAIRIE, 6 A CAHORS

Cette MAISON se compose : d'un premier étage divisé en Cinq pièces ; d'un deuxième étage composé également de Cinq pièces et d'un Balcon couvert ; une Grande pièce, où un chef de service pourrait établir ses bureaux, forme le troisième étage, au-dessus duquel est un Galetas.

Une grande Cave voûtée fait partie de la Maison. S'adresser à M. Layton, imprimeur, rue du Lycée, qui en est le propriétaire.

Cors, Oignons, Durillons Calme immédiat Et guérison prompte Pâte Tylostyptique de Gonse, pharm. A Cahors, chez M. Duc, pharmacien.

A VENDRE

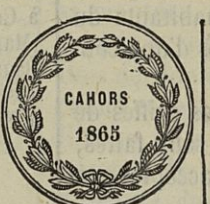
D'OCCASION UNE PETTE CALÈCHE avec Timon Lionnières, et ses Harnais. — Voitures neuves, harnais neufs, fins et ordinaires ; tout ce qui concerne la Carrosserie. Emile ESCUDÉ, carrossier, galerie de Fontenille, Cahors.



BEAUTÉ!... Extrait de lys de Bayle, contre: rides, roussours, hâle, masques, dartres, boutons, feux au visage et pour donner au teint: beauté, fraîcheur, vitalité. Prix: 3 fr. — Eau anti-pelluculaire de Bayle, 3 fr. 50. — Pommade, 3 fr., contre: pellicules, rougeurs, démangeaisons, la chute des cheveux et leur décoloration. Pharm., 64, r. Basse-du-Rempart, Paris. Cahors, J. Filhol, place au Bois à Agen; Delpech, 1 rue Garonne.



SELLERIE, BOURRELLERIE, CARROSSERIE



AVIS

VIALA, jeune, sellier carrossier, boulevard Nord, Maison Calmels, à Cahors, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de transférer son Magasin et son Atelier de Luzech à Cahors.

Il continuera à faire tous ses efforts pour satisfaire, comme par le passé, ceux qui s'adresseront à lui, et pour mériter, par ses soins, son activité et le fini de son travail, la confiance dont on voudra bien l'honorer.

SPÉCIALITÉ DE COFFRES-FORTS

VENTE CRÉDIT

Les Coffres-forts sont très-élégants comme meubles, solides, isolés, préservent de l'incendie les crochets et véritablement incombustibles.

Ils sont munis de serrures de sûreté et de combinaison à 4 boutons ; les conditions de paiement :

1 comptant	20 fr.	6 paiements trimestriels de 30 fr.	200 fr.
2 id.	30 fr.	7 id.	30 fr.
3 id.	40 fr.	7 id.	40 fr.
4 id.	40 fr.	7 id.	50 fr.

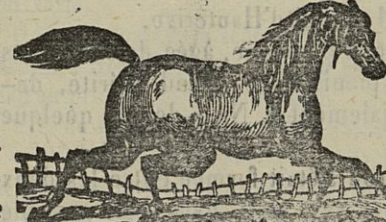
Tout achat au comptant donne droit à une réduction de 5 %.

Pour souscrire s'adresser à M. A. Layton, directeur du Journal du Lot, rue de la Mairie, qui est en mesure de montrer un spécimen du coffre n° 2. Les lettres non-affranchies ne seront pas reçues.

POSTE AUX CHEVAUX

ANDRAL

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste



aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

MANUFACTURE DE CIERGES, CHANDELLES & BOUGIES

Cires jaunes et blanches

Blanchisserie des Cires et Fonderie des Suifs

CIERGES

EMILE VARGUES

BOUGIES

pour

4^e COMMUNION

rue du Roc,

A GOURDON

pour

LES EGLISES

Avis à MM. les Curés.

Les débris de cierges sont pris en échange à des prix avantageux. -- Prix modérés. --

FABRICATION SUPERIEURE



BÈGUES

A Lyon rue St-Catherine, 9. Ouverture du cours le 30 mai.

Ecrire à Paris avenue d'Eylau, 90 pour les renseignements préalables.

Professé par M. CHERVIN, officier d'Académie, Directeur-Fondateur de l'Institution des Bègues de Paris. Complète guérison en vingt jours de leçons.

ENGHIEN CHEZ SOI

Les maladies de la gorge, grippe et bronchites traitées à domicile

Prix de la caisse contenant 24 quarts et un appareil pulvérisateur QUARANTE FRANCS

PRIX DES EAUX MINÉRALES SULFUREUSES D'ENGHIEN

LES PLUS SULFUREES DE FRANCE

CAISSE de 50 Bouteilles... 35 fr.
— de 50 demi-bouteilles... 30 fr.
— de 50 quarts de bouteilles 25 fr.

En sus de ces prix, 2 fr. pour caisse et emballage

PRIX DES PASTILLES SULFUREUSES D'ENGHIEN : 2 fr. la boîte

Adressez les demandes au directeur de la Ce, à Engghien, ou à la Ce de Vichy, 21, boul. Montmartre, Paris.

Fig. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies.

VÉSICATOIRE et PAPIER d'Albespeyres

Vésication rapide. Entretien parfait, sans odeur ni douleur. CAPSULES RAQUIN Académie de médecine, qui a obtenu 100 guérisons sur 100 malades. — Exiger les gnatures ALBESPEYRES ET RAQUIN.

On demande dans les villes et les campagnes des agents pour la vente d'un article de 1^{re} utilité. toute personne intelligente, homme ou dame, pourrait se faire 2 à 3000 fr. par an, seulement dans ses moments de loisir. — S'adresser franco au Directeur de l'Alliance, à Chaux-de-Fonds (Suisse). Joindre 30 centimes timbres pour affranchir.

CAFÉ DE GLANDS DOUX



DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE. Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

TABLEAU DES DISTANCES De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue de la Mairie, à Cahors.